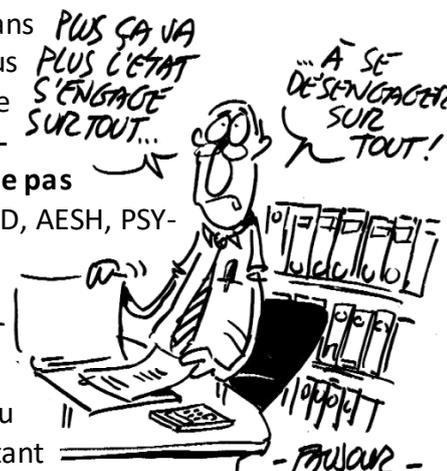


# LA MALTRAITANCE ADMINISTRATIVE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DOIT CESSER : EN GRÈVE LE 6 DÉCEMBRE !

Comme chaque année, mais de manière amplifiée, SUD éducation 38 accompagne depuis la rentrée des contractuel·les de l'Éducation Nationale qui subissent les dysfonctionnements de l'administration : pas de contrat, pas de salaire, pas d'attestation pôle emploi, refus de CDI aux AED pourtant éligibles, etc. Ces situations sont intolérables puisque les collègues en subissent de graves conséquences financières. Malgré leurs relances, appuyées par le syndicat, les alertes restent souvent sans réponse. C'est donc en toute connaissance de cause - et en toute illégalité - que l'institution prive des employé·es déjà dans une situation précaire du fait même de leur contrat, de leurs droits les plus élémentaires : certain·es se retrouvent ainsi dans l'incapacité, par exemple, de payer leur loyer, leurs charges ! Nous sommes bien ici dans une logique ultra-libérale qui cherche à contractualiser un service public mais ne se donne même pas les moyens de le faire convenablement. Les contractuel·les, qu'ils soient AED, AESH, PSY-EN ou enseignant·es sont indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, et pourtant iels sont déconsidérés par l'administration. C'est la désorganisation même du service public par l'absence de personnel - suffisant - touchant aussi les services administratifs - qui est responsable de cette situation, de même qu'une absence de volonté très claire de la part du Rectorat de traiter convenablement ses personnels, ne serait-ce qu'en respectant le Droit du Travail. Il s'agit ni plus ni moins que de maltraitance généralisée !



SUD éducation dénonce sans ambages cette maltraitance que rien ne peut venir justifier et appelle les personnels à se mettre en grève mercredi 6 décembre pour la dénoncer ! Mobilisons-nous pour rendre visibles les invisibles, pour revendiquer le respect des personnels et de leurs droits !

## SUD ÉDUCATION 38 REVENDIQUE :

- ✓ La titularisation de tou·tes les agent·es de l'Éducation nationale
- ✓ La régularisation sans délai des manquements administratifs et financiers subis par les personnels ;
- ✓ Au-delà d'un paiement complet des sommes dues, le versement automatique des intérêts moratoires et la mobilisation automatique des fonds de l'aide sociale pour compenser les frais liés aux situations de précarité dans lesquelles les personnels ont été placé·es par les dysfonctionnements du rectorat.

## RENDONS VISIBLE LA MALTRAITANCE DES PERSONNELS CONTRACTUELS :

APPORTEZ VOS TÉMOIGNAGES, RECOURS ADMINISTRATIFS AFIN QUE NOUS REDÉCORIONS LE RECTORAT AVEC !

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 6 DÉCEMBRE À 14H  
DEVANT LE RECTORAT DE GRENOBLE**

**AED, AESH, CONTRACTUEL·LES ... :**

**L'ÉDUCATION NATIONALE NE FONCTIONNE PAS SANS NOUS, MOBILISONS-NOUS !**